

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/098/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION -
Regroupement des écoles de Airbel - Cité Airbel - 11^{ème} arrondissement -
Approbation du programme - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux études et travaux - Financement.

19-34635-DEGPC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'opération de regroupement des écoles d'Air Bel, cité Air Bel dans le 11^{ème} arrondissement.

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Air Bel lancé en 2017, Marseille Rénovation Urbaine a réalisé un diagnostic urbain et social dont il ressort que les écoles maternelles et élémentaires, situées au cœur de la cité Airbel, sont dans un bon état général mais souffrent d'un problème de dysfonctionnement majeur lié à la séparation physique des écoles. En effet la maternelle est répartie sur 2 sites voisins distincts (maternelle « haute » au nord et maternelle « basse » plus au sud). En outre, 8 classes de l'école élémentaire sont hébergées dans la maternelle haute.

En 2018 Marseille Rénovation Urbaine a proposé certaines orientations d'aménagement dont la réalisation d'un îlot piéton de 2 hectares, englobant les écoles en regroupant une maternelle de 8 classes au nord et l'élémentaire de 20 classes au sud.

Cette reconfiguration des emprises foncières permettra également de créer un nouveau gymnase, destiné aux élèves, lequel pourra être utilisé par le centre social et les associations locales en dehors du temps scolaire.

Sur la base de ce programme, sera organisée la sélection du maître d'œuvre et des entreprises.

Pour la réalisation de cette opération, le montant des travaux est évalué à 9 600 000 Euros, les études sont estimées à 2 400 000 Euros.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, relative aux études et travaux, à hauteur de 12 000 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 196 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'opération de regroupement des écoles de Airbel, cité Airbel dans le 11^{ème} arrondissement, selon le programme défini ci-avant.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, à hauteur de 12 000 000 Euros pour la réalisation des études et travaux
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent, notamment auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de la future convention.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019